

# **Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe**

## **Conseil Scientifique du 3 mai 2021**

### **Relevé de décisions**

***Animateurs :***

Aurore PERRAULT - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Maylis FAYET - OFB

***Rapporteurs :***

Christelle BELLANGER - OFB  
Yoann BRESSAN - OFB

***Membres permanents du Conseil Scientifique :***

Sébastien DEVILLARD – Université de Lyon  
Christine FOURNIER – GREGE  
Tiit MARAN - Zoo de Tallin  
Johan MICHAUX - Université de Liège  
Madis PODRA - Fondation Lutreola  
Audrey SAVOURE-SOUBELET - SFPEPM  
Julien STEINMETZ - OFB

***Expert ponctuel :***

Sandrine RUETTE – OFB

***Excusé :***

Philippe BERNY - VetAgro Sup

Après une brève présentation du bilan de la consultation du projet de 3<sup>e</sup> PNA et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, il est fait remarquer qu'il est dommage de ne pas actualiser la carte de répartition du paragraphe I.3.b avec les derniers contacts de Vison d'Europe. Etant donné que les prospections standardisées ne sont pas terminées, il est fait le choix de conserver la carte telle quelle et de mentionner les captures récentes dans le texte.

Les membres du Conseil Scientifique (CS) ont ensuite été consultés sur les points suivants :

### **1. Quel nom latin pour le Vison d'Amérique ?**

Dans l'Atlas national des mammifères de France, il a été décidé de mettre *Mustela vison* pour des raisons de cohérence avec les autres mustélidés proches. Dans d'autres publications scientifiques, c'est plutôt *Neovison vison* qui est utilisé.

➔ Dans le PNA, figureront les deux noms (*Mustela vison* et *Neovison vison*)

## **2. Validation de l'action 1.2 « Caractériser les populations de Vison d'Europe »**

Suite aux nombreuses remarques émises sur cette fiche action lors de la consultation (COPIL et CS), celle-ci a été complètement réécrite et est donc soumise à l'avis du CS.

- ➔ Cette nouvelle rédaction est validée, mais il faut toutefois y ajouter la notion d'occupation de l'espace pour comprendre la structure des populations, en plus de l'utilisation de l'habitat.

La question de la priorité de la sous-action 1.2.2 « affiner les connaissances sur l'utilisation des habitats » est débattue.

- ➔ Finalement, le choix est fait de la conserver en priorité 2 car il est jugé plus important de conduire des actions de gestion que d'améliorer les connaissances. De fait, il sera vérifié que l'importance des habitats est bien mise en avant dans les fiches actions traitant de leur amélioration et/ou de leur préservation.

## **3. Niveau de priorité de la sous-action 1.1.2 « Tester et comparer des méthodes alternatives aux campagnes de prospection par capture »**

Tous les membres du CS s'accordent à dire que la mise à jour de la carte de répartition est d'une importance majeure, quelle que soit la méthode utilisée. Il est également signalé qu'il est important de disposer de méthodes alternatives (ou d'une combinaison de méthodes) moins chronophages que la détection directe et que la répétition de ces méthodes est importante, vu la faible détectabilité de l'espèce. L'utilisation de méthodes alternatives de détection est testée dans le cadre du LIFE VISON, elle n'est donc pas prioritaire en termes de besoins de financement.

- ➔ La sous-action est conservée en priorité 2.

## **4. Niveau de priorité de la sous-action 3.1.1 « Veiller sur l'état des élevages pelletiers de Vison d'Amérique »**

Le ministère a annoncé le 29 septembre 2021 que les élevages pelletiers de Vison d'Amérique seraient tous fermés d'ici à 2025. C'est pourquoi cette action a initialement reçu un niveau de priorité 3.

- ➔ Ce choix est acté par le CS, en précisant que le PNA aura un rôle d'accompagnement à jouer lors de la fermeture des derniers élevages, en particulier concernant le devenir des animaux.

## **5. La faible diversité génétique du Vison d'Europe est-elle à considérer comme une menace ?**

Il est confirmé que la population de Visons d'Europe doit être considérée comme une entité unique, il n'existe pas de différences génétiques significatives entre les populations occidentales et orientales justifiant de les gérer séparément.

La faible diversité génétique n'est pas un facteur de menace en tant que tel mais fragilise les populations et les rend plus sensibles, par exemple lors d'arrivée de nouvelles maladies. De plus, vu le faible nombre d'individus de la population française de Vison d'Europe (l'estimation de 200-250 individus est probablement optimiste), la diminution peut être rapide (vortex d'extinction), la réintroduction d'individus en nature est donc une priorité urgente. Le choix des sites de réintroduction est capital et devra se faire dans des habitats de bonne qualité et exempts de la présence de Vison d'Amérique. Cette fragilité des petites populations sera réaffirmée dans l'introduction du PNA.

- ➔ Le CS conclut que la faible diversité génétique est à citer comme un facteur de menace mais qu'elle n'entraîne pas d'action spécifique. Cette question ainsi que celle concernant l'hybridation avec le Putois d'Europe seront réunies dans un paragraphe unique traitant de la génétique des populations.

Il est également proposé de changer l'ordre des menaces dans le chapitre dédié.

- ➔ Bien que secondaires, la « prédation par les carnivores », peut être très impactante localement et est donc à remonter.

## **6. Le Raton laveur est-il une menace pour le Vison d'Europe ?**

Certains membres du CS doutent que le Raton laveur soit un compétiteur potentiel du Vison d'Europe. En fortes densités, le Raton laveur pourrait poser des problèmes de compétition alimentaire ou d'occupation des habitats du Vison d'Europe, mais ce n'est pas démontré.

- ➔ En l'absence de preuves concrètes, il est acté de conserver le Raton laveur dans les menaces potentielles et l'action associée (sous-action 3.3.2 « Etudier l'impact potentiel d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe ») en priorité 3. La population de Raton laveur fera l'objet d'une surveillance.

Le bilan à mi-parcours du 3<sup>e</sup> PNA sera l'occasion de réviser cette action et d'y inclure de la lutte si un impact est démontré d'ici là. Le CS alerte néanmoins sur la nécessité de conduire une lutte appropriée afin de ne pas générer une explosion démographique.

## **7. Action 3.3.1 « Etudier le Vison d'Amérique pour améliorer la stratégie de lutte »**

Les études n'apparaissent pas comme une action pertinente, la lutte reste prioritaire et peut apporter suffisamment de données pour l'améliorer en continu. L'utilisation des radeaux reste à ce jour le meilleur moyen de lutte. L'analyse des données issues des radeaux et des cadavres peut permettre d'étudier la structure de la population et ainsi d'adapter la lutte.

- ➔ Il est décidé de supprimer cette sous-action et d'inclure la valorisation des données dans l'action 3.2 « Lutter contre le Vison d'Amérique en nature ».

## **8. Indicateurs**

Les indicateurs actuellement prévus dans le PNA sont des indicateurs de réalisation, et la question est posée sur la nécessité de disposer d'indicateurs d'efficacité. Leur choix est important car certains résultats peuvent poser des difficultés d'interprétation.

- ➔ Les membres du CS ont une semaine (jusqu'au 10/05/2021) pour faire des propositions d'indicateurs supplémentaires.